



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024-104

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) pour le projet « Entretiens individuels de soutien psychologique »

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) dans le cadre du renouvellement du programme de financement de Sante publique pour 2023,

CONSIDÉRANT le projet du Point Écoute Jeunes et Accueil Parents d'organiser des entretiens individuels de soutien psychologique,

CONSIDÉRANT que le coût de l'action comprend le salaire des agents communaux concernés,

CONSIDÉRANT que l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) peut apporter un concours financier allant jusqu'à 80 % du coût total du projet,

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du coût total du projet, sur la base d'un coût estimatif de 12 341,00 € T.T.C. pour le financement du projet « Entretiens individuels de soutien psychologique »,

Article 2 : de signer tous les documents relatifs à l'obtention de la subvention le cas échéant,

Article 3 Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 19/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240219-DEC_2024_104-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Acte affiché du 07/03/2024 au 08/05/2024

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr